



Communiqué

DEMANDES DE RESIDENCE PERMANENTE POUR MOTIFS HUMANITAIRES POUR LES PERSONNES CONCERNEES PAR LA LEVEE DU MORATOIRE SUR LA SUSPENSION DES RENVOIS VERS HAÏTI ET LE ZIMBABWE : PERIODE SUPPLEMENTAIRE POUR COMPLETER LES DEMANDES

Longueuil, le 18 mars 2016 – Compte tenu du climat d’insécurité dans leur pays d’origine, plusieurs Haïtiens et Zimbabwéens arrivés au Québec avant le 1^{er} décembre 2014 bénéficiaient d’une protection leur permettant de demeurer au Canada (Ex : demandeur d’asile, demandeur d’asile refusé...). Ce moratoire (décision d’accorder une suspension des renvois vers le pays d’origine) a été levé. Les personnes touchées par cette décision pouvaient remplir une demande de résidence permanente pour motifs humanitaires jusqu’au 1^{er} juin 2015. Le gouvernement fédéral accorde une période supplémentaire. **Les personnes concernées auront jusqu’au 4 août 2016 pour réaliser leur demande de résidence permanente pour motifs humanitaires.** Au-delà de cette date, ces personnes risquent d’être renvoyées dans leur pays. Dans ce cadre, le Ministère de l’Immigration, de la Diversité et de l’Inclusion a mandaté le Carrefour le Moutier, organisme communautaire à Longueuil, pour accompagner ces personnes dans la constitution de leur dossier. Information et rendez-vous, Carrefour le Moutier : 450-679-7111. www.carrefourmoutier.org.

-30-

Source : Héléna Roulet
Agente de développement
Carrefour le Moutier
450 679-7111
developpement@carrefourmoutier.org